



LIGUE D'Auvergne D'ESCRIME



Correspondance à adresser à : Gerard DULIN
23 RUE J.PH. RAMEAU
63800 COURNON
☎/Fax 04.73.77.75.83
gdulin@wanadoo.fr

Cournon le 10 février 2007

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 5 FEVRIER 2007

Membres du Comite directeur présents :

- Mme DUBREUIL – M.BESSON - M.GUILLOT – M.MOLLE – Me. BELLANGER –M. CHOY - M. PITIOT – M. DULIN

Comite Départemental :

- M. SAIGNOL (Haute-Loire)

CLUBS PRESENTS:

- MONTLUCON (MM. NARGEOLLET - JULIEN) – VALS (Me. DUBREUIL) – COURNON (Me. DUREISSEIX) – CHAMPEIX (Me. BELLANGER)

PRESENT :

- Me. LARTIGUE C.T.S.R

Excusés :

- M. PENET – FREYSSINIER
-

■ Démission de M.CAROFF du comité directeur de la ligue suite à son remplacement comme président du club de CHAMALIERES par M. HENON.

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

TOURNOI DE ZONE A VICHY LE 21 et 22 avril 2007.

- ❑ La compétition se déroulera dans la salle d'armes du club de VICHY.
- ❑ Un podium sera installé au fond de celle ci afin de tirer la finale.
- ❑ Les récompenses se font jusqu'à la 8^{ème} place : M.DUBREUIL se charge de l'achat de celles ci
- ❑ Appel aux bénévoles pour l'organisation et l'aide les jours de compétitions :
 - Seront présents : MM . MOLLE – CHOY – GUILLOT – PENET – DULIN – PITIOT – DES MEMBRES DU CLUB DE VICHY.
- ❑ Suivant le nombre d'équipes et de participants engagés une demande sera faite auprès de la C.R.A. pour désigner des arbitres.

❖ Commission d'arbitrage :

- ❑ M.BESSON pose la question : doit-on faire un règlement régional d'arbitrage en parallèle à celui de la C.N.A comme le règlement de la C.N.A en offre la possibilité, sachant que ce règlement doit être voté par le Comité Directeur de la Ligue et approuvé par la CNA elle-même? La décision de ne pas créer de règlement spécifique régional est prise.
 - Après discussions il a été décidé qu'à partir de 2007 la première journée nationale (régionale) d'arbitrage serait celle de JUIN. **LA NOTE DE REUSSITE A CET EXAMEN ETANT AU MINIMUM DE 16 (formation départementale) ou 26 (formation régionale). Dans tous les cas, seule l'épreuve de QCM établie par la FFE pourra être validée.**
 - Pour les candidats ayant obtenu une note inférieure, la journée de rattrapage se fera lors de la journée nationale de septembre. Toutefois la session de Septembre pourra aussi être ouverte à de nouveaux candidats.
 - Les clubs devront envoyer à la ligue la liste de leurs tireurs candidats à l'arbitrage départemental (obligatoirement détenteur du Blason Vert) au plus tard le 15 JUIN. La Ligue rediffusera sur les CDE chargés d'organiser l'épreuve de QCM. A la même date les candidats à l'arbitrage régional doivent être communiqués à la Ligue par chaque CDA (ou à défaut les Clubs).
 - Formation départementale à partir de BENJAMINS 2, titularisation en MINIMES.
 - La prochaine journée d'arbitrage se fera **le samedi 23 juin 2007 et sera organisée par les comités départementaux comme l'année dernière.**
 - Après obtention du QCM, les arbitres entreront en formation pour un an.
 - Les arbitres en formation ne seront indemnisés que s'ils sont répertoriés sur la liste de la C.R.A. La durée de la formation est au minimum d'une saison durant laquelle le candidat sera examiné sur des épreuves pratiques déterminées au début.
 - A titre transitoire, les QCM en « cursus » de la session de septembre d'une année N qui seraient admis arbitre en formation à la session de juin (N+1) pourront être titularisés dès le début de la saison suivante sous réserve d'un arbitrage suffisant. A défaut ils pourront être titularisés au mois de janvier (N+2) après suivi sur des épreuves pratiques, sur avis favorable du C.T.S.R. et du président de la C.R.A.

Pour tout litige, à défaut de l'avis du Comité Directeur de la Ligue la Réglementation de l'Arbitrage de la CNA sera appliquée.

FEDRATION FRANCAISE D'ESCRIME



CARTES PREMIERES TOUCHES:

- M.MOLLE commandera à la F.F.E. les nouvelles cartes d'escrime (payantes ou non) à la remise des bordereaux suite aux actions menées par les maîtres d'armes dans le milieu scolaire. Les cartes seront remises par le secrétariat de la ligue dès réception.



CONVENTION UNSS.

- Une formation pour les professeurs est mise en place cette saison.
- Contacter Me. LARTIGUE ou le Président si un enseignant est intéressé par ces formations.



LE POINT DU TRESORIER :

- Actuellement nous en sommes à 1066 licences
- Le président donne lecture des sommes dépensées par la ligue en 2005 concernant les stages, l'équipe Technique régionale suite aux justificatifs fournis à la D.R.D.J.S. du C.N.D.S.



DIVERS

- Actuellement deux tireurs sont inscrit pour le haut niveau il s'agit de :
- Paul JOBIN ET Maxime MATLY



RECOMPENSES :

- les trophées du CROS AUVERGNE ont été décernés à:
 - Catégorie athlète à Maxime MATLY
 - Catégorie dirigeant à M. André FREYSSINIER



DEPLACEMENTS DU CTR :

la somme définie lors de l'assemblée générale financière du mois de juin 2006 est de 2800 € pour la saison 2006/2007 (10% de plus que ce qui avait été versé en 2004/2005).

Nous avons versé durant la saison 2005/2006 un peu plus de 3400 € dont 1000€ versés par la D.R.D.J.S. via le C.N.D.S.

Ceci pour expliquer qu'il ne faut pas multiplier les déplacements de notre C.T.S. en particulier pour suivre des compétitions car nous ne pourrions pas les financer.



LICENCES :

la hausse du prix des licences acceptée en juin pour certaines catégories ne fait qu'équilibrer la baisse sur les jeunes, ce qui se révèle à première vue payant puisque nous avons 58 licences jeunes en plus cette saison.

le secrétaire

Le Président